

Plan local d'urbanisme intercommunal
Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays de Cunhat approuvé le 23 juin 2016.

Révisions et modifications :

Modification simplifiée n°1 en date du 8 février 2018.
Révision allégée n°2 approuvée en date du 21 mars 2024.
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2024.

bcainsight

PRESCRIPTIONS :

- Changement de destination
- Emplacement réservé
- Haies à préserver
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Cadrement de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
- Rispluvie
- Terrain cultivé
- Vergers
- Zone Humide
- Servitudes pédonnaires à préserver

ZONAGE :

- Ud : Zone urbaine mixte et densité de type centre-bourg
- Ue : Zone urbaine résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs
- Ua : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
- Uih : Zone de hameaux urbains pouvant accueillir des constructions pour l'habitation
- Uv : Zone urbaine d'équipements à vocation touristique
- 2AUa : Zone à urbaniser à vocation agricole
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nc : Zone de campagne
- Ni : Zone de loisirs
- Nv : Zone naturelle possédant une biodiversité ou des paysages d'intérêt communautaire

